



République française
Département de la Mayenne
Commune de LE HAM

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 06 décembre 2022,

L'an deux mille vingt et un, le 12 décembre, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	9	1	10

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédéric ATTHAR, Christian GARNIER, Sophie DEROUET, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE.

Absent(s) excusé(s) : Frederique MATIGNON

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORICE

2022-62 – Mise en place du Document Unique

Considérant la mise en place du Document unique, ayant vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi (Compte financier Unique : il remplace le Compte Administratif des Communes et le Compte de Gestion de la Trésorerie).

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que la Commune de LE HAM applique le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la commune de LE HAM dématématise les documents budgétaires, prérequis qui est nécessaire car la confection du CFU sera dématérialisée : transmission électronique à la préfecture (Actes budgétaires) et au comptable public (PES budget).

Il est proposé le passage « test » au Document Unique, sous réserve que les progiciels en place le permettent.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

LE HAM, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Diane ROULAND

